

ASSEMBLÉE NATIONALE

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -
(N° 1713)

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Klinkert, Mme Delpech, M. Marion, M. Vuibert, M. Bouyx,
M. Abad, M. Terlier, M. Mazars, M. Buchou et M. Sorre

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.